


AdsSpy: [4 sites by this GAnalytics ID](#) 



Vos crédits au meilleur taux

Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :

- le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la renégociation de vos crédits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

Note : Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

www.FinanceImmo.com

Alcool au volant et assurance

- 1 Généralités.**
- 2 Vous êtes responsable d'un accident en état d'ivresse.**
- 3 Indemnisation des victimes.**
- 4 Questions / Réponses.**

1 - Généralités.

30% des accidents mortels sont provoqués par des conducteurs en état d'ivresse. Les sanctions pénales sont lourdes et les conséquences en terme d'assurance importantes.

2 - Vous êtes responsable d'un accident en état d'ivresse.

Si vous êtes blessé, vous ne toucherez rien au titre de la 'garantie conducteur', ni indemnités journalières et aucunes de vos garanties complémentaires ne s'appliquera.

Les réparations de votre véhicule ne seront pas prises en charge et vous ne serez pas défendu par votre assureur devant le tribunal correctionnel.

Votre assureur pourra également:

- majorer votre cotisation de 150% ou bien de 400%, s'il y a d'autres infractions,
- résilier votre contrat avec un préavis d'un mois.

3 - Indemnisation des victimes.

L'assureur prendra en charge l'indemnisation des victimes au titre de la responsabilité civile même si les passagers étaient en état d'ivresse.

Note : Le seuil d'alcoolémie en France est de 0,5g/l.

4 - Questions / Réponses.



Si vous vous posez des questions ou souhaitez approfondir un thème, consultez le forum de Finance Immo.

Vous pouvez trouver des réponses dans des discussions traitant du même sujet, ou bien poster un message auquel nos services répondront dans les meilleurs délais.

Les derniers messages de la rubrique assurance :

- ▷ première échéance de l'assurance décès/invalidité
- ▷ assurance chômage et rupture conventionnelle
- ▷ assurance suite a demande de pret
- ▷ remboursement des montants d'assurance lors de l'annulation d'une VEFA
- ▷ tarif d'assurance de crédit immo

Comment profiter des services de Finance Immo ?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne (www.FinanceImmo.com) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.

Finance Immo © - RCS 443 740 121 rcs nice -741G - Siège social : 52 rue Gioffredo 06000 Nice - © Copyright Finance Immo 2001-2008. Tous droits réservés.